

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 1er mars 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p.(107r, 108v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 1er mars 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43067>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er mars 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin demande à Oudin-Leclère des nouvelles de son procès en séparation et rapporte qu'Esther Lemaire aurait choisi son avocat. Godin explique que la personne qui a tenté de faire pression sur lui pour qu'il accepte la séparation sans débat, sous le prétexte que sa femme détiendrait des preuves accablantes contre lui, est Telliez, l'un de ses voyageurs de commerce, qu'il pense être complice de Camatte dans la diffamation organisée à son encontre, et qui a disparu. Il informe Oudin-Leclère que sa femme est à la recherche de témoins parmi ses anciens employés mécontents.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Camatte, H. \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Telliez \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 31/10/2024

Guise le 1 mars 1466

Monsieur oultremer

je suis sans nouvelle de vous il me de
passe donc rien au sujet de mon affaire qui
peut malheur le plus petit mal a mon avocat
de votre part. Son est pourtant in que ma
femme a fait choix d'un avocat il est vrai
que son avocat quale ne se fera connaitre
que au dernier moment

la personne qui a fait aujors de moi
la commarque dont je vous ai entretenu dans
ma derni^e est le tellier lui de mes voyage
que je suspecte depuis longtemps che dans
la confidence des intentions de ma femme
et qui dans les derniers temps aurait pu contribuer
a la commarque a la diffamation dont j'ai
ete l'objet

Toujours est il que ce tellier a quitt^e depuis
quelques temps que je vous ai fait, cela
sans mon dire un mot et que je n'aurais
plus parl^e de lui depuis, que il y a
plus de 15^e jours qu'il aurait du venir me
demander mes instructions pour se mettre
en voyage, cest^t que la position
equivoque que a pris aujors de moi
meut de me rendre^t a Lyon mais il
est vrai que je n'ai plus besoin de ses services
mais est il charge des entretiens de ma
femme? je ne le sais pas davantage.

ne pourrez pas le dire je vous prie qu'il
n'y aura pas un instant à perdre pour
sauver la communication les prières contiennent
j'aimer intendre et servir et de mettre en œuvre
de les considerer immédiatement

je sais que ma femme et a la recherche
de temps et quelle rapporte a tout ce qui
dans ma carrière industrielle mont qu'il
avait quelque motif de mécontentement heurté
entre les deux témoignages en faveur de sa
cause je ne sais trop comment

veuillez me dire de enfin vous en direz
plus que mon avocat le chose de son
avocat et auquel j'aurai un instant pour
informez moi et de ce que vous direz
veuillez agir sur mes deux témoignages

Godin